

## RÈGLEMENT PARTICULIER

Nom du tournoi : Championnats de Bretagne Vétérans 2018 à Janzé

N° de dossier : 1702855

N° d'autorisation : 17.BRET/CH.L./002

<sup>1</sup> Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

### Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBad, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule les 31 mars et 01 avril 2018
3. Sur 7 terrains dans la salle n° 4 à Janzé  
et sur 6 terrains dans la salle n°3 à Janzé
4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral Badplus
5. Le juge arbitre du tournoi est Michel Vanlande  
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur<sup>1</sup>  
ne respectant pas les règlements cités en 1.  
Adjoint, d' Arthur Le Saint

### Séries et tableaux

6. La compétition est ouverte aux joueurs vétérans licenciés dans un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.
  7. Les séries proposées sont de V1 à V8. Dans les disciplines suivantes : SH, SD, DH, DD et DM  
**Les Simples et les Mixtes se disputent sur deux jours (matches de poule : jour 1 / Demies et finales : jour 2).**
  8. Chaque joueur pourra participer à 3 tableaux :
    - En simple : de préférence dans sa catégorie d'âge mais il pourra également choisir de s'inscrire dans une catégorie d'âge inférieure (ex : un V3 s'inscrit en V2).
    - En double et mixte : un vétérans pourra s'inscrire dans une catégorie d'âge inférieure si son partenaire appartient à celle-ci. (ex : un V5 pourra s'inscrire avec un V4 dans la catégorie V4, avec un V3 dans la catégorie V3, etc.).
  9. Le tournoi se disputera en poules puis élimination directe.
  10. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par la ligue et le responsable de la commission vétérans.  
Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.
- ### Inscriptions et liste d'attente.
11. La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 16 mars 2018  
selon la date de réception.  
Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
  12. Le tirage au sort sera effectué le jeudi 22 mars 2018.  
Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du jeudi 22 mars 2018.
  13. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
  14. La feuille d'inscription doit être retournée avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de VJ Badminton à l'adresse suivante : Ligue de Bretagne de Badminton 19 rue le Brix 35200 Rennes
  15. Les droits d'engagement par participant sont de 9 euros pour un tableau, 17 euros pour deux et 24 euros pour trois.
  16. Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à 300, la sélection se fera suivant les meilleurs inscrits dans le tableau en fonction du CPPH.
  17. Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH.
  18. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

## Forfaits

19. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
20. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.  
Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
21. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.

## Durant le tournoi

22. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
23. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avvertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
24. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
25. Pour tous les tableaux, le volant plume officiel sera le babolat 4.  
En vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.  
Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales  
Et à raison d'un nombre de volants de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas.
26. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.  
Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
27. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
28. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
29. A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus) .
30. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
31. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
32. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
33. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
34. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
35. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois.  
En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
36. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
37. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
38. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
39. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
40. Il est interdit de fumer dans la salle.
41. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.